

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 05**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 9 février à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 28 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

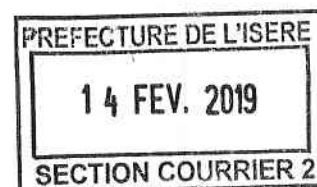
**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

**ABSENTS : Edouard BOS. Michel JORCIN**

**POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.



**OBJET : Réfection de la bergerie du Carrelet – adoption assistance à membre FAI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique du projet de réfection de la Bergerie du Carrelet, et notamment l'évolution des dépenses prévisibles compte-tenu du retard dans la mise en œuvre des travaux. Afin de permettre la réalisation des travaux supplémentaires, il est proposé de solliciter un complément de subvention auprès des financeurs d'ores-et-déjà mobilisés (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Europe) pour une 2<sup>ème</sup> tranche. Pour permettre la réalisation de cette opération dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire propose d'adopter l'assistance à membre proposée par la Fédération des alpages de l'Isère (FAI) ; elle se décompose en 2 phases d'intervention :

- Phase 1 : émergence et précisions techniques, mobilisation des crédits nécessaires au financement du projet, pour un montant de 1 155,00 € HT (TVA non applicable) ;
- Phase 2 : suivi administratif et technique de la réalisation du projet, solde des crédits publics obtenus, pour un montant de 770,00 € HT (TVA non applicable).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que ces montants sont inclus dans le mont éligible aux crédits publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
et à l'unanimité

décide ~~de~~ de retenir la proposition de la FAI, telle que présentée ci-dessus,  
mandate Monsieur le Maire afin de mettre en œuvre la phase 1 du projet et à signer les pièces afférentes,  
autorise Monsieur le Maire à engager les démarches relatives à la mise en œuvre de la phase 2 et à signer les documents nécessaires suite à l'accusé de réception du dossier par les financeurs.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Stéphane GIRARD

